



INSCRIPTIONS ET LES REORIENTATIONS

1. Les inscriptions en 2^{ème} année

Pour leur inscription, les étudiants admis en deuxième année doivent fournir le dossier suivant :

- § La carte d'étudiant
- § Une (1) photo
- § Les frais de quittance
- § Une (1) photo copie légalisée du relevé de notes

2. Les réorientations des étudiants :

Les étudiants ajournés, sont réorientés vers d'autres établissements universitaires. Ils doivent fournir le dossier suivant :

- § Une (1) photo copie légalisée du baccalauréat
- § Une (1) photo copie légalisée du relevé de note
- § L'imprimé de réorientation dûment rempli .